

# RÉHABILITATION ET CRÉATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX

Envoyé en préfecture le 11/03/2021

Reçu en préfecture le 11/03/2021

Affiché le 16/03/2021

ID : 082-228200010-20210216-CP2021\_02\_25-DE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
<b>1) POUPAS</b> Réfection des escaliers du clocher de l'église. BCTR/00002416	3 143 €	2 619 € *	54%	<b><u>1 414 €</u></b>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 2 619 € au lieu de 3 143 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
<b>2) VALEILLES</b> Installation d'un défibrillateur BCTR/00002733	1 863 €	1 863 €	45 %	<b><u>838 €</u></b>

**TOTAL : 2 252 €**

Le Président,

Christian ASTRUC